

# Plan Local d'Urbanisme



**Ville de KOUROU**

**Déclaration de projet valant mise en  
compatibilité du PLU**

# Déclaration de projet

L'objet de cette déclaration de projet est de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Kourou pour permettre l'accueil d'un projet d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Wayabo.

## Projet d'ISDND

L'objectif est de répondre à moyen et long terme à la problématique du stockage des déchets sur le territoire guyanais face à la saturation du site existant des Maringouins (Cayenne). L'objectif du nouveau site est de permettre le stockage de 33 000 à 103 000 tonnes par an de déchets non-dangereux.



Face à la problématique du traitement des déchets non valorisables, les installations de stockage, à la condition qu'elles répondent aux exigences du Code de l'Environnement, proposent une réponse fiable techniquement, environnementalement et réglementairement.

Cette future installation s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Guyane. Actuellement, la version 6 en vigueur du PDEDMA a été approuvée par l'arrêté inter préfectoral du 20 décembre 2002.

# Procédure et planning

Le PLU va être modifié. Dans ce cadre, une procédure particulière est prévue pour bien prendre en compte les enjeux environnementaux et identifier les impacts du projet. Le but est de rectifier si nécessaire et de mesurer les conséquences de l'installation d'un pôle environnemental à Kourou, positives comme négatives.

## Procédure : DPMECDU

La « déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU » est une procédure permettant de mettre en compatibilité de manière simple et accélérée les documents d'urbanisme avec le projet. Elle met en avant une opération d'intérêt général et adapte le PLU en fonction.

## Calendrier - Déclaration de projet PLU de Kourou

	Planning	Procédure	
<p><b>Lancement de la démarche</b> ①</p> <p>→ Arrêté du maire ou délibération du Conseil Municipal</p> <p>Lancement de <u>la concertation</u> (registre, information en mairie et sur internet)</p> <p>Terrain, échanges et réunion de travail</p> <p>→ 1<sup>ère</sup> version de la notice de <u>la déclaration de projet</u> valant mise en compatibilité du PLU</p>	Avril 2022	Délibération de lancement de la DP	
	Mai 2022	Envoi des invitations aux PPA	
	Juin 2022		
	<p><b>Partage du projet</b> ②</p> <p>Transmission de la notice aux partenaires et PPA</p> <p>→ <u>Examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA)</u></p> <p>Concertation : partage et information</p> <p>→ <u>Réunion publique d'information</u></p> <p>Elaboration de l'évaluation environnementale et finalisation de la notice</p> <p>→ <u>Envoi à l'Autorité environnementale (pour avis, 3 mois)</u></p>	Juin 2022	Envoi du dossier à l'Autorité Environnementale
		Juin 2022	Envoi d'un courrier au Tribunal Administratif
		Juillet 2022	
<p><b>Enquête et finalisation</b> ③</p> <p>→ <u>Commission CDNPS</u></p> <p>Finalisation des pièces et préparation de l'enquête publique</p> <p>→ <u>Enquête publique*</u></p> <p>Analyse des avis et ajustements, réunion d'échanges</p> <p>Préparation de l'approbation</p> <p>→ Approbation en Conseil Municipal</p> <p>Finalisation, modification des pièces du PLU et mise en ligne sur le Geoportail de l'Urbanisme</p>	Septembre 2022	Arrêté d'enquête 15 et 8 jours avant	
	Novembre 2022	Délibération d'approbation de la DP	
	Janvier 2023		
		Mise en ligne sur le GPU	

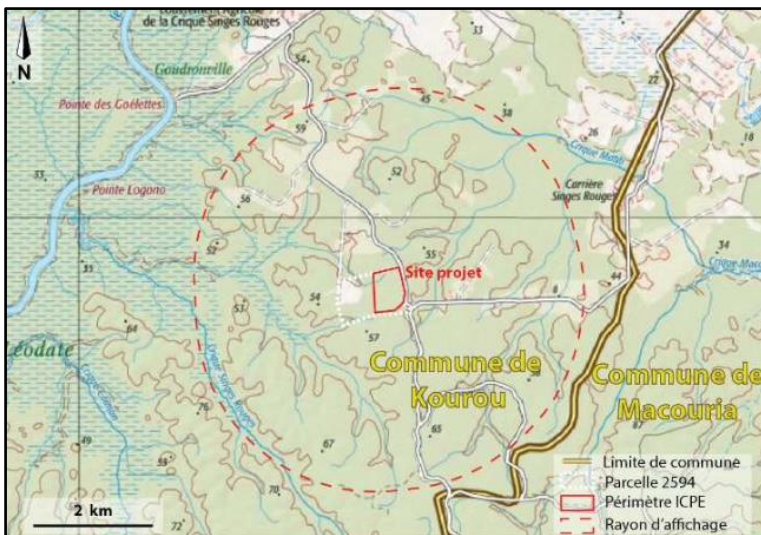
\*Une enquête publique conjointe pourra être réalisée avec celle concernant le projet d'ISDND

# Le site

Commune : Kourou

Localisation : Wayabo, à l'Est du territoire communal

Surface du projet : 36 hectares dont 19,2 dédiés aux casiers



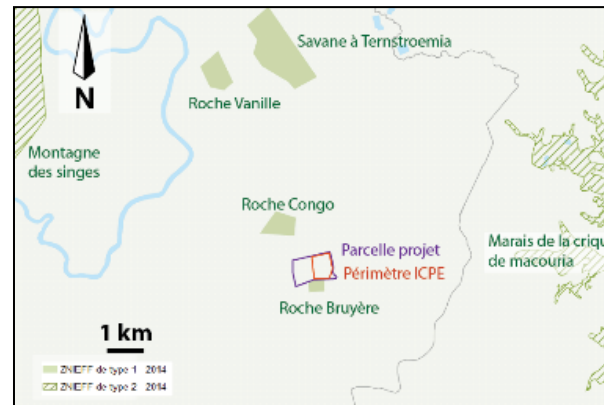
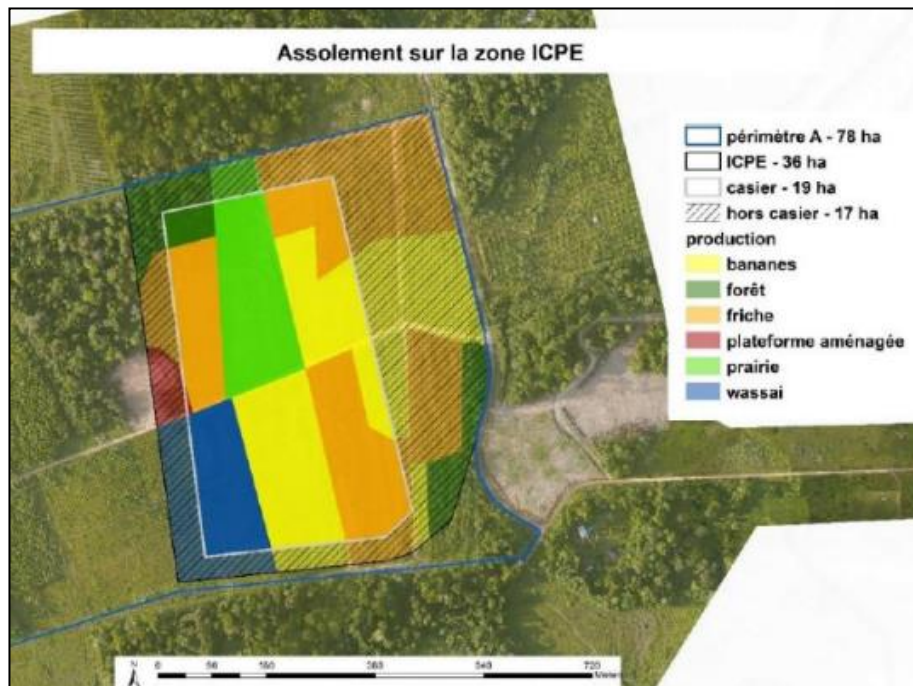
# Projet d'ISDND

## Caractéristiques du site

Le site est localisé à 18 km au Sud de l'agglomération de Kourou. Il s'inscrit dans un vaste espace agricole de 70 km<sup>2</sup>.

Aujourd'hui en grande partie défrichée, la zone du projet est partagée entre plusieurs cultures en abattis et des reliquats de forêt. Elle se situe en dehors des périmètres de protection ou d'inventaire de faune/flore. La ZNIEFF de Roche Bruyère se situe au Sud.

Du point de vue géologique et pédologique, la composition des sols et leur perméabilité impose au projet des adaptations afin d'assurer une imperméabilisation optimale des espaces de stockage.

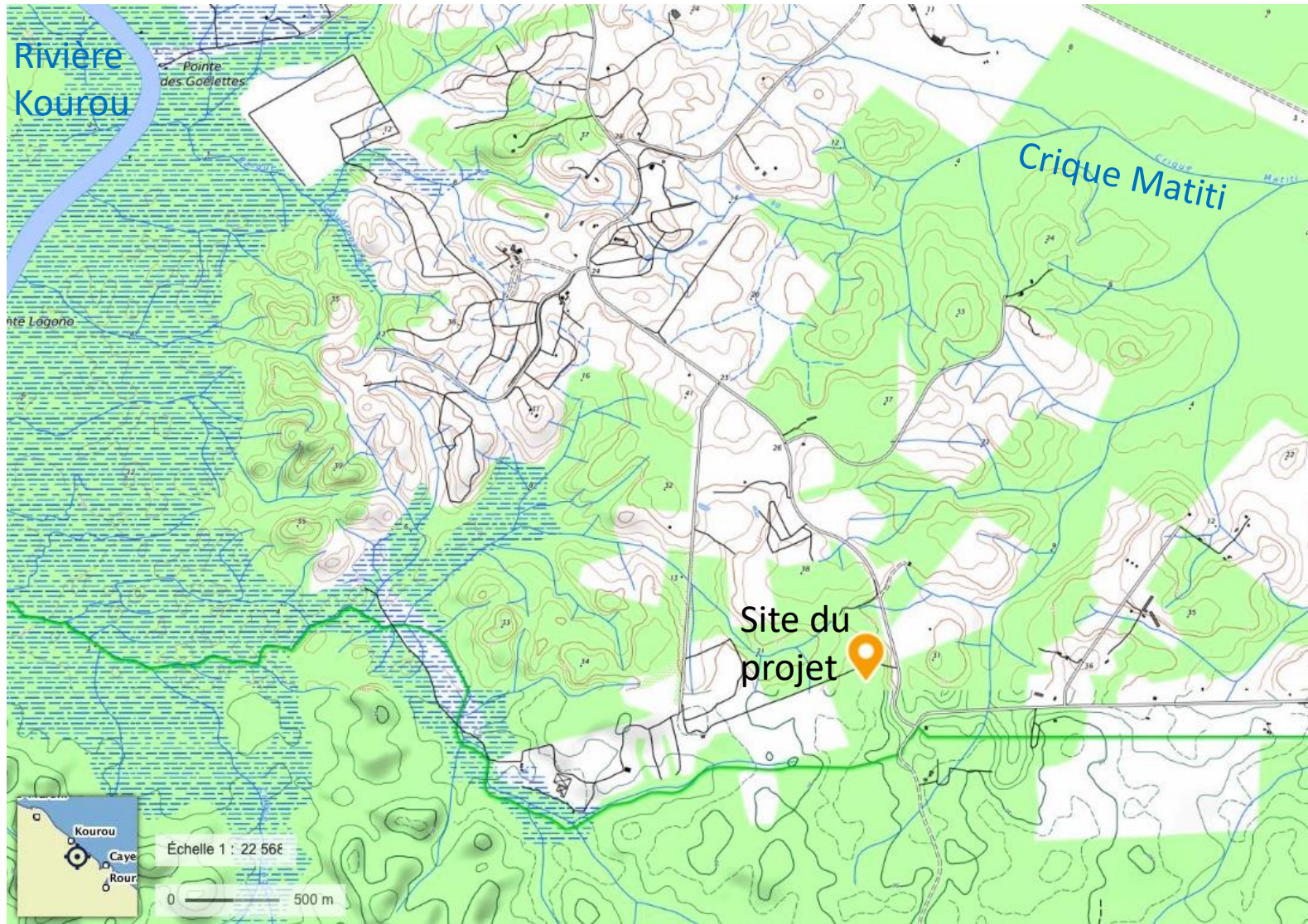


# Projet d'ISDND

## Caractéristiques du site

Du point de vue hydrographique, les terrains se situent sur le bassin versant de la crique Matiti qui converge en direction de l'Est et se jette dans la crique Macouria. Par ailleurs, cette zone est en dehors des périmètres liés aux risques d'inondation.

PLU



# Projet d'ISDND

## Caractéristiques du projet

PLU



« La société SECHE ECO SERVICES propose donc ici un projet d'intérêt général à la fois fiable techniquement en tout point et surtout respectueux de son environnement local.

Le projet de la société SECHE ECO SERVICES permettra d'apporter aux agglomération de la CCDS, de la CACL et de la CCEG une solution concrète à la problématique de traitement de ses déchets non dangereux non valorisables, par la réalisation d'un outil de traitement de déchets non valorisables répondant aux besoins du territoire. »

## Un site, trois fonctions à portée régionale

- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux pour les Déchets Ménagers et Assimilés non valorisables exploitée en mode bioréacteur ;
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux destinée aux matériaux de construction contenant de l'amiante ;
- Une installation de tri des déchets.

# Projet d'ISDND

## Caractéristiques du projet

PLU

Document de travail -  
projet non définitif

1 - Zone d'accueil et de contrôle

2 - Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Déchets Managers et Assimilés (DMA) non valorisables

3 - Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux dédiée aux déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante

4 - Zone de stockage des effluents liquides de l'installation de stockage de déchets ménagers et assimilés

5 - Zone de traitement et de valorisation des effluents gazeux et des effluents liquides de l'installation

6 - Zone de contrôle des eaux pluviales

7 - Zone de traitement des effluents liquides de l'installation de stockage dédiée aux déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante

8 - Bâtiment de tri des déchets



Légende :  
— Séparateur des casiers : "riglette"  
- - - Séparation d'un casier : "subdivision de casier"  
■ Digue périphérique : flancs d'un casier  
■ Casier : surface en fond  
23 Casier : numéro



# Projet d'ISDND

## Les impacts

PLU

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact intégrant différentes thématiques liées à l'environnement. Cette étude permettra d'alimenter « l'évaluation environnementale du PLU » dans le cadre de cette déclaration de projet. Les caractéristiques seront considérées sur l'ensemble de la commune et pourront faire évoluer le projet si nécessaire.

### Déchets

Quel est le devenir des déchets sur ce site à moyen et long termes ?

### Artificialisation des sols

Y-aura-t-il des mesures de compensation face à l'imperméabilisation du site ?

### Paysage

Quelles sont les mesures d'intégration du site dans son environnement ?

### Qualité de l'air

Le site aura-t-il un impact sur la qualité de l'air et d'éventuelles nuisances olfactives ?

### Mobilité et énergie

Quelles sont des dépenses énergétiques liées au fonctionnement du site et à la cadence d'acheminement des déchets ?

### Emploi

Combien d'emplois directs et indirects seront générés par ce projet ?

### Gestion des eaux

Le site rejettera-t-il des eaux de bonne qualité dans l'environnement ?

### Biodiversité

Quels sont les impacts sur la faune et la flore et plus largement sur la qualité des espaces naturels ?

### Agriculture

L'aménagement et le fonctionnement de ce site vont-ils impacter sur les activités agricoles attenantes ?

# Les évolutions du PLU

## Le règlement et zonage

Zonage spécifique

Actuellement classé en zone agricole (A), le secteur de projet est amené à être circonscrit au PLU par une zone spécifique dédiée uniquement à cet équipement.

## OAP sectorielle

ISDND de Wayabo

En complément de la zone, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sera définie pour le secteur de manière à accompagner l'intégration du site dans son environnement.

## Évaluation environnementale

Analyse des impacts - mesures ERC

Enfin, les évolutions seront justifiées et analysées à travers une mise à jour de l'évaluation environnementale et du rapport de présentation, et ce dans une logique Eviter-Réduire-Compenser (ERC).

# Quand et comment participer ?

Pour donner son avis ou participer au projet, 2 temps sont possibles :

- La concertation pour prendre connaissance et partager des idées
- L'enquête publique pour s'informer et donner son avis

## La concertation

Registre en mairie

Les infos sur le site de la mairie

Une réunion publique (date à venir)

Mai à juillet 2022

## L'enquête publique

Un dossier à consulter

Donner son avis au commissaire enquêteur ou en ligne

Avant fin 2022